

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2183

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Avenue Paul Krüger - Construction d'une déchetterie - Autorisation de signer des marchés de travaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1848 en date du 17 novembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la construction d'une déchetterie 100 à 110, avenue Paul Krüger à Villeurbanne, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 19 mars 2004, a classé premières pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement voirie et réseaux divers - entreprise Appia, pour un montant de	162 255,79 € TTC,
- lot n° 2 : maçonnerie gros œuvre - entreprise Valentin, pour un montant de	270 729,48 € TTC,
- lot n° 3 : charpente couverture métallique - entreprise Touly, pour un montant de	19 963,75 € TTC,
- lot n° 4 : menuiserie aluminium - entreprise Sero PV, pour un montant de	21 705,01 € TTC,
- lot n° 5 : cloisons, plafond, peinture - entreprise Dumas Isolation, pour un montant de	39 534,64 € TTC,
- lot n° 6 : métallerie, serrurerie - entreprise Touly, pour un montant de	96 858,06 € TTC,
- lot n° 7 : carrelage, faïence - entreprise Pagano, pour un montant de	10 048,29 € TTC,
- lot n° 8 : espaces verts - entreprise Solyev, pour un montant de	16 634,56 € TTC,
- lot n° 9 : plomberie, ventilation - entreprise Villegas pour un montant de	15 384,26 € TTC,
- lot n° 10 : courants forts, courants faibles - entreprise IES, pour un montant de	33 455,97 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer ces marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1848 en date du 17 novembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 19 mars 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés de travaux et tous les actes contractuels s'y référant pour la construction d'une déchetterie, avenue Paul Krüger à Villeurbanne, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement voirie et réseaux divers - entreprise Appia, pour un montant de	162 255,79 € TTC,
- lot n° 2 : maçonnerie gros œuvre - entreprise Valentin, pour un montant de	270 729,48 € TTC,
- lot n° 3 : charpente couverture métallique - entreprise Touly, pour un montant de	19 963,75 € TTC,
- lot n° 4 : menuiserie aluminium - entreprise Sero PV, pour un montant de	21 705,01 € TTC,
- lot n° 5 : cloisons, plafond, peinture - entreprise Dumas Isolation, pour un montant de	39 534,64 € TTC,
- lot n° 6 : métallerie, serrurerie - entreprise Touly, pour un montant de	96 858,06 € TTC,
- lot n° 7 : carrelage, faïence - entreprise Pagano, pour un montant de	10 048,29 € TTC,
- lot n° 8 : espaces verts - entreprise Solyev, pour un montant de	16 634,56 € TTC,
- lot n° 9 : plomberie, ventilation - entreprise Villegas pour un montant de	15 384,26 € TTC,
- lot n° 10 : courants forts, courants faibles - entreprise IES, pour un montant de	33 455,97 € TTC.

2° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 580 - fonction 0812 - opération n° 0794 - centre budgétaire 5360 - centre de gestion 572 200 - exercice 2004 à hauteur de 15 000 €, 50 000 € en 2005 et 785 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,